

FERD. GAGNON.

Rédacteur, et Gérant pour les États de la Nouvelle-Angleterre (Vermont, Maine, New-Hampshire, Massachusetts, Connecticut et Rhode-Island) et l'État de New-York.

WORCESTER, MASS. JEUDI, 15 FEVRIER, 1872.

UNE DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE LA PUISSANCE.

Bien qu'émigrés, ce gouvernement est encore le nôtre, nous avons certains titres à lui demander assistance, au besoin. Nous désirons attirer, aujourd'hui, l'attention des membres canadiens-français qui en font partie, sur une question très-importante pour nous et nos compatriotes de la province de Québec.

On sait déjà que les émigrés canadiens envoient des sommes d'argent considérables, au Canada. Tantôt c'est une jeune fille qui fait vivre sa mère au pays natal, avec le fruit de ses épargnes; ou bien encore c'est un fils dévoué qui donne tout à sa famille, résidant dans une de nos paroisses bas-canadiennes. Plus loin c'est un brave cultivateur qui est venu ici avec ses enfants pour y faire des économies, qu'il envoie à son notaire en Canada, afin de dégrever une propriété hypothéquée.

Nous n'exagérons pas en disant que plus de \$250,000 sont ainsi envoyées en Canada par nos frères expatriés. Si l'on considère maintenant les moyens de communication par voie postale, il sera facile de voir que les Canadiens des États-Unis sont les moins favorisés entre tous les émigrés de la République, sous ce rapport.

Pour que l'argent parvienne sûrement à destination, il faut l'expédier par *express*. Ce système est dispendieux, sans compter que les destinataires, demeurent le plus souvent à la campagne, loin des bureaux d'express, qu'il leur faut faire quelquefois de longs voyages pour aller chercher leur argent. Le système des lettres enregistrées est devenu impossible. L'argent est le plus souvent enlevé des lettres qui arrivent à destination après avoir été décachetées en route.

On vient d'arrêter à Boston, un commis de Poste, nommé Laws qui a déclaré avoir volé plus de \$25,000 dans des lettres envoyées en Canada et dans l'État de Maine. De toutes parts, des plaintes nous sont adressées par de malheureuses victimes des défauts de ce système postal. Si, déjà on a pu mettre la main sur un voleur, on ne doit pas conclure qu'il en sera ainsi des autres. Qui sait? ils sont peut être une légion de coupables. Est-on bien assuré que ceux qui ont le soin des malles, sur les convois, ne sont pas entachés de malhonnêteté? En même temps, doit-on toujours avoir une confiance aveugle dans l'honnêteté de tous les maîtres de poste de nos paroisses bas-canadiennes?

Nous avons consulté nous-même plusieurs maîtres de poste des États-Unis sur les moyens à prendre pour remédier efficacement à cet état de choses; et tous sont d'opinion qu'il faut obtenir le système des mandats sur la Poste (*money order*). Déjà, ce système fonctionne à merveille, entre l'Angleterre et les États-Unis, et cependant les relations monétaires par voie postale, sont moins étendues avec ce pays qu'avec la Puisseance. Tous les maîtres de poste de la Nouvelle-Angleterre seraient prêts à appuyer de leur influence et de leur signature, une pétition auprès de leur gouvernement à ce sujet. Mais comme la question intéresse plus intimement les canadiens des deux pays, c'est au gouvernement d'Ottawa à faire les premiers pas. Nous nous adressons donc à nos législateurs et nous leur demandons au nom de nos compatriotes émigrés, de faire tout en leur pouvoir pour obtenir le système des mandats sur la poste (*money order*) entre les États-Unis et le Canada. Les intérêts d'une classe nombreuse et honorable de notre population sont en jeu. C'est ce que comprendront nos hommes d'état, espérons qu'ils ne resteront pas sourds à nos justes demandes formulées au nom des six cent mille Canadiens émigrés et dans l'intérêt de la moitié des habitants de la Province de Québec. Nous avons la ferme espoir que nos confrères de la presse, seconderont nos vues et verront eux aussi, à ce que le système postal entre le Canada et les États-Unis, soit amélioré sous plusieurs rapports. La plupart des journaux bas-canadiens, comptent de nombreux lecteurs aux États-Unis. Il va de leur intérêt et de celui de leurs abonnés que le système des mandats sur la poste soit bientôt inauguré entre les deux pays. Qu'on ne languisse pas, tous les jours font autant de victimes du système actuel. A l'œuvre.

FERD. GAGNON.

LE REPATRIEMENT.

La Minerve l'appelle une chimère. Comme c'est une chimère toute patriotique, il est bon de tout mettre en œuvre pour que le rêve devienne réalité. C'est l'opinion du parti national qui vient de s'organiser en Canada. Une des questions de son programme est le repatriement. Nous sommes heureux de constater que notre ex-compagnon d'émigration, M. Louis H. Fréchette, a noblement et éloquemment traité le sujet devant l'assemblée du parti national à Québec. M. Fréchette, qui a donné l'exemple à ses compatriotes en se repatriant lui-même, mérite la reconnaissance des émigrés pour les beaux sentiments qu'il a si dignement exprimés à cette assemblée. Nous nous associons de tout cœur aux applaudissements qu'il a reçus en cette circonstance.

A propos, que font donc les agents d'émigration qu'on devait envoyer aux États-Unis?

FERD. GAGNON.

Il y a deux semaines, une femme de Northampton a donné naissance à quatre enfants, tous bien constitués. Voici sept héritiers que cette Hécube présente à son époux depuis 13 mois. *Crescete!*

BULLETIN AMERICAIN.

On parle dans tous les cercles politiques des difficultés amicales avec l'Angleterre. Comme la plupart des opinions émises sont absurdes, je vous fais grâce du compte-rendu.

D'après le recensement de 1870, quelques États de l'Union se trouvent à perdre des représentants au Congrès, et d'autres se trouvent à en augmenter le nombre. Voici d'ailleurs la répartition du nombre de représentants par État. On y verra que le New-Hampshire et le Vermont, perdent chacun un représentant. Les États suivants, Massachusetts, New York, Maryland, Virginia, North Carolina, South Carolina, Alabama, Mississippi, Kentucky, Ohio, Tennessee, Indiana, Arkansas, Californie, Minnesota, ont un représentant de plus qu'avaient le recensement. New Jersey, Pennsylvanie, Géorgie, Texas, Wisconsin et Kansas, deux de plus, Michigan et Iowa, 3, Missouri, 4, et Illinois, 5.

Voici le nombre par État :

Maine	5	Tennessee	9
New-Hampshire	2	Indiana	12
Vermont	2	Illinois	10
Massachusetts	11	Missouri	13
Rhode-Island	2	Arkansas	4
Connecticut	4	Michigan	9
New-York	32	Florida	4
New-Jersey	7	Texas	6
Pennsylvanie	26	Iowa	9
Delaware	1	Wisconsin	3
Maryland	6	Californie	4
Virginia	9	Minnesota	3
North Carolina	8	Oregon	1
South Carolina	5	Kansas	3
Géorgie	9	West Virginia	3
Alabama	7	Nevada	1
Mississippi	6	Nebraska	1
Louisiana	5		
Ohio	20	Total	283
Kentucky	10		

Ces Américains sont passablement banqueroutiers. Durant l'année 1871, il y a eu 3,551 faillites, dont le passif représente \$88,242,000. La Pennsylvanie fournit à elle seule 357 faillites. Il n'y en a eu que deux en Floride, 21 dans le New-Hampshire, 25 dans le Vermont, 210 dans le Massachusetts, 77 dans le Connecticut, 21 dans le Rhode-Island, 321 dans l'État de New-York, 81 dans le Maine, 172 dans l'Illinois.

Le 22 février, s'ouvrira à Baltimore, une Convention d'Irlandais catholiques, favorisant la tempérance. Ce n'est pas sans besoin. Puis-elle cette Convention porter son influence dans toute l'Union Américaine.

Depuis un mois, le service postal a été organisé sur 1,288 miles de chemins de fer nouveaux. Il faut avouer qu'aux États-Unis, les comtés de Champlain sont impossibles à trouver.

Le commerce des coolies prend des proportions alarmantes à Cuba. Depuis un an, plus de 100,000 coolies ont été amenés dans l'île à une dépense de \$37,000,000.

Voici une importante nouvelle!! A Auburn, N. J., quatre personnes ont joué 5,446 parties de *echure* (jeu de cartes favori des Américains), en 1871. Je vous vois d'ici vous récrier contre le peu d'extraordinaire qui se trouve dans ma nouvelle.

Mais attendez: je n'ai pas fini. Vous aviez compté sans l'esprit calculateur des Américains. Un journaliste des États-Unis, en apprenant la nouvelle, a compté que chaque partie ainsi jouée devait être de cinq minutes, et que le tout réuni formait 10 heures par jour, pendant 182 jours. Estimant ce temps perdu à \$2 par jour; les joueurs de *echure* ont donc perdu leur temps pour une valeur de \$364. Vous voyez d'ici l'importance de la nouvelle. "Le temps perdu ne se retrouve plus."

FERD. GAGNON.

FAITS DIVERS

Un enfant de quatre ans, fils du sieur Desiré Faneau, batelier à Pont-à-Racine (Nord), dormait paisiblement dans un petit lit, pendant que le père et la mère prenaient leur repas en compagnie de deux autres personnes.

Tout à coup un cri déchirant part du lit où repose la petite créature; la mère s'élança aussitôt et trouve son enfant couvert de sang. D'un coup de dent, un gros rat venait de lui couper un des doigts de la main gauche.

Le *Dimanche des familles* publie ce récit d'un horrible sacrifice qui aurait été commis au lycée de Clermont, France:

"Le saint jour de Noël, cinq élèves du lycée dont un protestant, ayant plaisanté sur la Sainte-Eucharistie, les quatre catholiques s'approchèrent de la sainte table et, après avoir reçu le pain sacré, le retirèrent de leur bouche et le mettent dans leur livre.

Arrivés dans la cour, au milieu d'un groupe d'élèves, l'un de ces criminels colle la sainte hostie après un arbre et la déchire à coups de canif ou de couteau, un autre la pose sur son képi et lui fait subir le même outrage, un troisième la met dans son soulier, sous son talon, enfin, le quatrième, retenu par un reste de remords, n'osant pas imiter ses criminels camarades, mais cependant embarrassé et ne sachant que faire de cette hostie, va la jeter dans... ma plume se refuse à aller plus loin.

Trois élèves, les trois premiers, ont été renvoyés du lycée immédiatement, quant au quatrième, on l'a conservé, prenant en considération et regardant comme circonstance atténuante le remords qu'il a eu d'imiter ses camarades.

Mgr. Pompalier, évêque d'Auckland, qui vient de mourir à Lyon, a été le héros d'une des plus terribles aventures qui puissent arriver à un homme.

En avril 1852, il était en Nouvelle-Zélande: il fut un jour pris par les cannibales, avec deux autres missionnaires, et on décida qu'on les mangerait.

On prépara, en conséquence, une série de broches, et on amena les victimes. Deux coups de haches de pierre abattirent les deux missionnaires. Le tour de Mgr. Pompalier était venu. Tout à coup, une inspiration lui traversa l'esprit.

Il demanda à ses bourreaux de lui accorder une minute de sursis, parce que, disait-il, il désirait allumer lui-même le feu destiné à le cuire. Les naturels n'eurent garde de contrarier un désir si légitime.

Alors Mgr. Pompalier tira de sa poche une allumette chimique—la dernière qu'il eût—et l'enflamma en la frottant rapidement sur le manteau d'un cannibale.

Tous les convives, frappés de terreur, s'enfuirent en poussant des hurlements, et Mgr. Pompalier put s'échapper sain et sauf après avoir enseveli ses compagnons.

LES LOUPS-GAROU.—Il paraît que les vieilles histoires de loups garous, de feu-follets, etc., gravées dans l'esprit de la jeune génération par nos bonnes grand-mères, n'ont pas encore complètement disparu. Depuis quelques jours, certaines personnes dont le témoignage, paraît-il, ne saurait être suspecté, ont fait la rencontre, à la nuit tombante, d'un animal qui n'est rien autre chose qu'un loup-garou. Le susdit loup-garou hante de préférence la rue Commerciale vers l'endroit où vient tomber la côte du passage. Il a l'apparence extérieure d'un énorme chien sans queue, qui marche indifféremment de l'avant ou à reculons, et dont les yeux brillent comme des tisons ardents. Il a l'instinct farouche, et loin de chercher à faire du mal à ceux qui le rencontrent, il ne demande qu'à fuir les regards et l'approche des hommes. Il n'a été vu que par surprise. C'est probablement le dernier rejeton de sa race, et nos musées zoologiques devraient attacher un grand prix à sa capture.

Nous ne donnons que des renseignements qui nous ont été communiqués, n'ayant pas pu constater par nous-mêmes la présence de la bête noire.—*L'Echo de Lévis*.

Madame Cordelia Burke, femme du capitaine Thomas F. Burke, demeurant à Hartford, État de Connecticut, a trouvé, dernièrement, la mort dans des circonstances bien déplorables. Madame Burke était indisposée depuis plusieurs semaines et ne quittait pas sa chambre. Le jour de l'accident, son mari la quitta, comme d'habitude, le matin, pour se rendre à son bureau, et quelques heures plus tard, on accourait l'avertir du malheur qui lui était arrivé. Madame Burke venait de descendre au premier étage de sa maison, les vêtements tout en feu, et rendue dans la cuisine, elle était tombée morte. Personne ne s'était aperçu de l'accident et n'avait entendu les cris de l'infortunée, qui n'était plus qu'une masse complètement carbonisée.

Un ivrogne, demeurant dans un village de l'Ohio, a été puni dernièrement par sa femme comme il le méritait. Il avait la manie, dans son ivresse, de tout briser dans la maison. S'étant mis, cette fois encore, en frais de mettre les meubles hors de service, sa femme prit tranquillement une plume, de l'encre et du papier, et pendant qu'il se livrait de son mieux à son amusement d'ivrogne, elle fit une liste de tous les effets brisés et de leur prix. Cela fait, elle se rendit chez l'hôtelier qui grisait ainsi son mari, et lui présenta le compte, qu'il payait immédiatement. Mais, le lendemain, il se fit rembourser par le mari!

LES DRAËS DE L'AMOUR.—La cour d'assises du Puy-de-Dôme (Riom) avait à juger une jeune fille accusée de voies de fait et de blessures volontaires, qu'elle aurait exercées par un sentiment de vengeance, sur la personne de celui qu'elle signalait comme son séducteur.

Voici les faits tels qu'ils sont exposés dans l'acte d'accusation.

Une jeune fille de vingt-deux ans, Marie Morel, demeurant à Pontgibaud, est amenée sur les bancs. Une grande affluence de public se presse sur son passage, et il n'y a aucun inconvénient à reconnaître le mouvement sympathique qui se produit en sa faveur.

Voici d'après l'acte d'accusation, les faits qui lui sont reprochés:

Le 19 juin dernier, vers deux heures du soir, la nommée Marie Morel, ayant vu passer devant la porte de la maison où elle habite avec ses parents, le sieur Gravière, huissier à Pontgibaud, le suivit et entra après lui au bureau de tabac tenu par la femme Girodon. Elle déposa sur la banque une pièce de dix centimes, et pendant qu'on la servait, elle interpella vivement le sieur Gravière en lui disant: "Ah! te voilà vilain!"

Au même instant, elle sortit de dessous son tablier un verre dont elle lança le contenu au visage du sieur Gravière. Le liquide, d'une nature corrosive, amena aussitôt une vive inflammation des deux yeux du sieur Gravière, et, malgré les soins qui lui ont été prodigués, il a entièrement perdu l'œil droit. Il résulte même du rapport de l'art que cette inflammation a occasionné l'abolition presque complète de la vision pour l'œil gauche.

L'accusée ne nie point ces faits; elle déclare avoir voulu se venger du sieur Gravière, qui l'aurait séduite en lui faisant des promesses de mariage, et qui l'aurait ensuite abandonnée lorsqu'elle était devenue enceinte. Elle prétend en outre, que Gravière lui aurait fourni des substances pour la faire avorter; mais ces allégations sur ce point n'ont pas été justifiées.

Dans son interrogatoire à l'audience, Marie Morel raconte la façon dont elle a été séduite par Gravière; elle fut, dit-elle, désespérée lorsqu'elle apprit que son séducteur allait, en épousant une autre, priver son enfant de père, et que c'est sous le coup de cette indignation qu'elle résolut de le marquer, ne pensant pas que ce liquide aurait des effets aussi graves.

Gravière comparait comme témoin, et, malgré l'état affreux de sa figure, et la quasi-cécité dont il est atteint, on sent qu'il n'inspire qu'une médiocre pitié. Ce témoin, à l'audience, s'efforce bien de témoigner du respect qu'il avait pour l'accusée, mais cette tardive appréciation est en contradiction formelle avec une lettre écrite par lui au procureur de la République, où il dénonce la fille qu'il a séduite, comme s'étant livrée à bien d'autres, et où il cherche à la flétrir par de graves et calomnieuses imputations. La lecture de cette lettre produit contre le témoin la plus défavorable impression.

Le verdict du jury a été négatif, et Marie Morel a été acquittée.

La municipalité de Boston paie \$337,129, pour l'éclairage des rues.